

CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax:

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2502374

Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2025

FACTURE

N° OR : OCTA 12999 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2502374
Exercice : 2025
Date : 19-06-2025
Page : 1 / 1

ORIGINAL

GAEC LA VALETTE
SCAUMELS
46100 VIAZAC
FRANCE

Prestataire : VIGUIER MORGANE

[illegible]

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	504,48		504,48
Base de TVA	504,48		504,48
Montant TVA	100,90		
Total TTC	605,38		605,38
Net à payer	605,38		605,38

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610971460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraîne l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

- Coupon à retourner -



Etablissement : D46S01 CDA LOT

0917021 GAEC LA VALETTE

Date échéance : ~~18-07-2025~~

Référence à rappeler : 2025 / TR2502374

SEPR Virement à date d'échéance de la facture

Montant Net en EUR :

605.38